

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Autres désignations commerciales

Rosmarin CO₂-se-plus Extrakt (ökol.), Typ-Nr. 027.036

Rosemary CO₂-se-plus extract (organic), type no. 027.036

Romarin extrait CO₂-se-plus (bio), référence 027.036

N° CAS: 84604-14-8

N° CE: 283-291-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Dans les produits cosmétiques

Dans l'industrie agro-alimentaire et du parfum

catégorie(s) industrielle(s): Produits chimiques pour l'usage individuel et les usages domestiques.

catégorie(s) d'utilisation: Cosmétiques. Produits pharmaceutiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Flavex Naturextrakte GmbH

Rue: Nordstr. 7

Lieu: D-66780 Rehlingen-Siersburg

Téléphone: +49 (0)6835/9195-0

Téléfax: +49 (0)6835/919595

e-mail: info@flavex.com

Interlocuteur: Monsieur N. Gref

Internet: www.flavex.com

Information supplémentaire

REACH: Rosemary Extract, Pre-Registration no.: 05-2114102236-65-0000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08-GHS09

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 2 de 8



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P331	NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon..
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

INCI-Name (CTFA): Rosmarinus Officinalis (Rosemary) Leaf Extract, CAS-Nr. 84604-14-8,
EINECS-Nr. 283-291-9

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification SGH	
283-291-9	Rosemary, ext.	100 %
84604-14-8	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H319 H317 H371 H304 H411	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 3 de 8

15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau en aspersion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des vapeurs combustibles peuvent s'accumuler dans la chambre à vapeur de systèmes fermés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

Assurer une aération suffisante.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec un produit liant l'huile. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 4 de 8

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. EN 374

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Protection respiratoire

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : formation d'aérosol ou de nébulosité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Modification d'état	
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	37 °C coupelle fermée
Inflammabilité	
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Dangers d'explosion	
Pas de données disponibles	
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
Pas de données disponibles	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	< 1,00 g/cm ³ pycnomètre
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	insoluble

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 5 de 8

Coefficient de partage:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	< 4 % Ethyl alcohol

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

Information supplémentaire

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 6 de 8

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit


160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1169
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dédagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E


Autres informations utiles (Transport terrestre)

Règlementations spéciales: 640E

Catégorie de transport: 3

Code de restriction en tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1169
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 7 de 8

Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1169
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 955
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dégagée: E1
 EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Règlementations spéciales: 223, 944, 955

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1169
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité dégagée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Règlementations spéciales: A3

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Romarin extrait CO₂-se-plus_027.036

Date d'impression: 10.02.2021

Page 8 de 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Raison pour modifications : révision générale

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.